



**AVENANT N°1- Marché n° 2023-014**

**Marché de Maîtrise d'œuvre « Conception d'un équipement thermique de type P.A.C géothermie et aérothermie pour la Piscine Aquamaris de CORDEMAIS**

**A - IDENTIFIANTS**

Entre les soussignés :

**Monsieur Rémy NICOLEAU, Président de la CCES,  
2 Boulevard de la Loire  
44260 SAVENAY**

D'une part,

Et

**BATIMGIE  
16 Rue François Cevert  
49000 ANGERS**

D'autre part,

Il a été tout d'abord rappelé que :

Le marché de Maîtrise d'œuvre en vue des travaux de conception d'un équipement thermique de type P.A.C géothermie et aérothermie pour la piscine Aquamaris à Cordemais, a été attribué à BATIMGIE sise 16 Rue François Cevert-49000 ANGERS, en date du 01/06/2023, pour un montant provisoire d'honoraires de 57 316 € H.T. comme suit :

Pour rappel, le montant estimé des travaux est de **623 000 € H.T.** (valeur Mars 2023) :

- Taux de rémunération : Mission de base + OPC : 9.20 %
- **Forfait provisoire de rémunération : 57 316 € HT** (missions de base et complémentaires)

Etant précisé que la rémunération provisoire deviendra définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de la mission APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle des travaux. Le forfait provisoire de rémunération fera alors l'objet d'un avenant fixant le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre.

**Il a ensuite été convenu ce qui suit :**

**B - OBJET DU PRESENT AVENANT**

L'estimation prévisionnelle des travaux en phase APD est de **746 000 € H.T.** (Valeur Avril) :

- Taux de rémunération : Mission de base +OPC : 9.20 %
- **Forfait définitif de rémunération : 68 632 € HT** (missions de base et complémentaires)

Cet avenant représente une plus-value de + 11 316 € H.T, soit une augmentation de **19.74 %** par rapport au marché initial.

**C – AUTRES DISPOSITIONS**

Les clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Le Titulaire renonce à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant et s'engage à n'élever aucune réclamation.

L'acceptation du présent avenant par les parties contractantes vaut notification et ordre de service pour le Titulaire.

**D- Signature du titulaire**

Nom, Prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BATIMGIE		

*(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente*

**E- Signature du pouvoir adjudicateur**

A SAVENAY,  
Le Président,  
Rémy NICOLEAU